

Questions au Feuilleton

Année: Au 31
décembre 1978Antécédents de travail au sein
de la Fonction publique fédérale

		Antécédents de travail au sein de la Fonction publique fédérale		
		Au SCC	Dans d'autres ministères	
a)	Nombre des psychiatres à plein temps: 2	Cas 1	Un psychiatre, n'ayant aucune expérience de travail au SCC, a été embauché en janvier 1978.	Aucun
		Cas 2	Un psychiatre, n'ayant aucune expérience de travail au SCC, a été embauché en septembre 1978.	Aucun
b)	Nombre des psychiatres à temps partiel: aucun	S/O	S/O	

Année: Au 31
décembre 1979Antécédents de travail au sein
de la Fonction publique fédérale

		Antécédents de travail au sein de la Fonction publique fédérale		
		Au SCC	Dans d'autres ministères	
a)	Nombre des psychiatres à plein temps: 3	Cas 1	Depuis janvier 1978	Aucun
		Cas 2	Depuis septembre 1978	Aucun
		Cas 3	Un psychiatre, n'ayant aucune expérience de travail au SCC, a été embauché en décembre 1979 pour combler un poste vacant.	Aucun
b)	Nombre des psychiatres à temps partiel: aucun	S/O	S/O	

Année: Au 31
décembre 1980Antécédents de travail au sein
de la Fonction publique fédérale

		Antécédents de travail au sein de la Fonction publique fédérale		
		Au SCC	Dans d'autres ministères	
a)	Nombre des psychiatres à plein temps: 3	Cas 1	Depuis janvier 1978	Aucun
		Cas 2	Un nouveau psychiatre, n'ayant aucune expérience de travail au SCC, a été embauché en janvier 1980 pour combler ce poste devenu vacant.	Aucun
		Cas 3	Depuis décembre 1979.	Aucun
b)	Nombre des psychiatres à temps partiel: aucun	S/O	S/O	

Question n° 3822—M. Lawrence:

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de psychiatres à temps *a*) plein, *b*) partiel au Centre Altadore de Calgary et, dans chaque cas, quels étaient leurs (i) niveau d'instruction (ii) antécédents de travail (iii) traitement?

Question n° 3823—M. Lawrence:

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de psychiatres à temps *a*) plein, *b*) partiel au Foyer de Calgary et, dans chaque cas, quels étaient leurs (i) niveau d'instruction (ii) antécédents de travail (iii) traitement?

Question n° 3824—M. Lawrence:

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de psychiatres à temps *a*) plein, *b*) partiel au Centre Grierson d'Edmonton et, dans chaque cas, quels étaient leurs (i) niveau d'instruction (ii) antécédents de travail (iii) traitement?

Question n° 3825—M. Lawrence:

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de psychiatres à temps *a*) plein, *b*) partiel aux maisons mobiles de Drumheller et, dans chaque cas, quels étaient leurs (i) niveau d'instruction (ii) antécédents de travail (iii) traitement?

Question n° 3826—M. Lawrence:

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de psychiatres à temps *a*) plein, *b*) partiel à l'établissement Bowden d'Innisfail et, dans chaque cas, quels étaient leurs (i) niveau d'instruction (ii) antécédents de travail (iii) traitement?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada: Centre Altadore, Établissement de Bowden, Maisons mobiles de Drumheller, Centre Portal, Centre Grierson.

a) et *b*) Le personnel des établissements susmentionnés ne comptait aucun psychiatre à cette époque. Les services psychiatriques étaient assurés par les centres psychiatriques provinciaux, le Centre psychiatrique régional du Pacifique et le Centre psychiatrique régional des Prairies, inauguré en 1978.

(i), (ii) et (iii) Sans objet.

Question n° 3827—M. Lawrence:

Entre 1976 et 1980, combien y a-t-il eu de psychiatres à temps *a*) plein, *b*) partiel à l'établissement de Drumheller et, dans chaque cas, quels étaient leurs (i) niveau d'instruction (ii) antécédents de travail (iii) traitement?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada: *a*) et *b*) Aucun psychiatre, à plein temps ou à temps partiel, n'était employé par la Fonction publique fédérale à l'établissement de Drumheller.

En 1978, 1979 et 1980, les services psychiatriques étaient assurés par des psychiatres engagés à contrat par le SCC. Lorsque l'hospitalisation était nécessaire, elle se faisait au Centre psychiatrique régional du Pacifique, au Centre psychiatrique régional des Prairies ou dans un établissement psychiatrique provincial.

Avant 1978, les services psychiatriques étaient fournis par les établissements psychiatriques provinciaux et par le Centre psychiatrique régional du Pacifique. L'hospitalisation, lorsqu'elle était nécessaire, se faisait également dans ces établissements.